



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2002

Cinquante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.75 et Add.1)]

56/269. Cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, devant se tenir à Oulan-Bator en 2003

L'Assemblée générale,

Consciente des liens indissolubles qui existent entre les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et les fondements de toute société démocratique,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en offrant en temps opportun un appui approprié et cohérent aux mesures prises par les gouvernements afin d'assurer la démocratisation dans le cadre de leurs efforts de développement,

Rappelant sa résolution 56/96 du 14 décembre 2001, dans laquelle elle s'est félicitée que le Gouvernement mongol ait décidé d'accueillir, en 2003, la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies,

Exprimant une fois de plus sa profonde reconnaissance aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, notamment aux institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales, pour le soutien qu'ils ont apporté au Gouvernement béninois en vue de la tenue à Cotonou de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies,

1. *Se félicite* de l'offre du Gouvernement mongol d'accueillir à Oulan-Bator, du 18 au 20 juin 2003, la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ;

2. *Invite* le Secrétaire général, les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à apporter leur soutien et leur collaboration à la tenue de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ;

¹ Résolution 217 A (III).

3. *Encourage* le mécanisme intergouvernemental de suivi de la Conférence de Cotonou à apporter un concours actif à la préparation de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

*97^e séance plénière
27 mars 2002*